

Politique environnementale et climatique libérale-radical

Des solutions libérales, proches de la population

Il est de notre devoir de sauvegarder les ressources naturelles pour les générations futures. Les conséquences de nos actions, à l'instar du changement climatique et du déclin de la biodiversité, constituent un enjeu considérable, une mission que nous devons relever avec détermination. Pour être efficaces, les mesures doivent toutefois être durables, sur le plan écologique, économique et social ; ce n'est qu'ainsi qu'elles nous permettront d'atteindre nos objectifs et pourront être financées et acceptées par la population. L'innovation, le progrès et des conditions-cadres adéquates nous mèneront à notre but – et non pas une politique rigide de l'interdit. Une politique environnementale libérale est en même temps une politique économique. Pour nous, la responsabilité individuelle et la créativité, aussi bien de la population que des entreprises en Suisse, ne font aucun doute. Lorsque les conséquences des actions individuelles ne sont pas transparentes et s'il n'existe aucune autre alternative, des instruments plus efficaces sont nécessaires afin que soit prise en compte la vérité des coûts. Une politique environnementale libérale représente une opportunité pour la société et pour l'économie.

Adopté par l'Assemblée des délégués du PLR. Les Libéraux-Radicaux du 22.06.2019.

Les générations actuelles et futures ont droit à des ressources naturelles bien préservées. Ces dernières subissent, cependant, des pressions croissantes, en raison du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Tous s'accordent à dire que le changement climatique, qu'il soit directement ou indirectement induit par l'activité humaine, constitue un problème mondial qu'illustrent le recul des glaciers, l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, le déclin de la diversité animale et végétale ou encore les variations du bilan hydrique. Les conséquences de cette évolution sont également ressenties et visibles en Suisse. Le PLR est déterminé à empoigner ces défis.

Trop souvent, malheureusement, la politique environnementale prend des connotations idéologiques et sert de prétexte pour changer le système actuel à coups d'utopies socialistes, faites de redistribution et d'égalitarisme. Une politique environnementale efficace va de pair avec la politique économique. Une économie forte garantit prospérité et qualité de vie élevée. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons assurer, entre autres, le financement des assurances sociales, de la prévoyance vieillesse et des infrastructures, et ce n'est qu'avec l'économie que nous pourrions adopter des mesures efficaces en faveur de l'environnement.

En termes d'émissions nationales de gaz à effet de serre, la Suisse, pays prospère et orienté vers l'exportation, se situe en relativement bonne position. Cela est dû, entre autres, au mix de production d'électricité avantageux, au secteur primaire peu présent, ainsi qu'aux importants efforts déployés par les entreprises locales. Cela étant, la Suisse émet beaucoup de CO₂ à l'étranger au travers de ses importations. L'eau et les sols sont également contaminés par différents facteurs. Nous devons donc trouver un large consensus sur un ensemble complet de mesures, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Le PLR soutient l'Accord de Paris sur le climat : les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de moitié d'ici 2030 (par rapport à 1990). A plus longue échéance, soit jusqu'à 2050, elles doivent être ramenées à zéro net. Parallèlement, des améliorations de la qualité de l'eau, de l'air et du sol doivent être réalisées et l'érosion de la biodiversité freinée. Le statu quo ne constitue pas une option : nous devons adapter nos activités économiques, nos modes de vie et réduire la consommation de combustibles fossiles. Cela ne signifie pas une perte ou un renoncement, mais des opportunités pour l'économie et la société suisses. Si la Suisse s'emploie à ce que d'autres Etats mettent, eux-aussi, en œuvre des mesures efficaces, notre politique environnementale constituera également un atout pour notre pays sur le plan international. Si nous n'agissons pas aujourd'hui, les conséquences de nos actions limiteront les possibilités des générations futures, ce qui est contraire aux principes libéraux-radicaux de responsabilité individuelle et d'équité intergénérationnelle.

Les principes de la politique environnementale et climatique libérale-radicale

La politique libérale-radicale se caractérise par sa confiance dans les progrès induits par la recherche et l'innovation. Elle est efficace parce qu'elle s'appuie sur des connaissances scientifiques, tout en étant à l'écoute de la population. La responsabilité individuelle et la liberté sont nos moteurs. Nous misons sur les capacités d'innovation et sur la créativité des individus et des entreprises. L'innovation et la créativité présupposent une ouverture à toutes les technologies, des marchés performants ainsi que la concurrence des idées. Il convient de supprimer les incitations biaisées et les obstacles réglementaires.

Les conséquences des actions individuelles ne sont pas toujours immédiatement évidentes. Raison pour laquelle, il est utile d'introduire des mesures basées sur le principe du pollueur-payeur, qui permettent d'établir une vérité des coûts et de poser des limites claires à la liberté individuelle. Pour que de telles mesures puissent obtenir la majorité, il s'agit de garder à l'esprit les coûts et les avantages pour l'individu et la société, ce qui présuppose que ces mesures prises dans leur ensemble n'augmentent pas les charges. Les recettes seront donc redistribuées à la population et aux entreprises. Il est judicieux, lorsque c'est possible, d'instaurer des instruments (tels que les valeurs limites en matière de CO₂) à l'échelle internationale. Ce n'est que si la responsabilité individuelle et les mesures incitatives ne mènent pas aux résultats escomptés que des mesures plus fermes, telles que des restrictions de produits et de marchandises deviennent nécessaires, tant au niveau national qu'international.

Ces principes de la politique climatique et environnementale libérale-radicale englobent quatre secteurs clés de la société : nature/paysage, habitat, travail/formation et transport.

1. Nature / Paysage

La nature est à la base de la vie humaine. La biodiversité est essentielle pour assurer le bon fonctionnement de notre écosystème. Des mesures doivent être prises en vue de réduire la perte des terres cultivées et d'améliorer la qualité du sol, de l'air et de l'eau afin de garantir le maintien de la biodiversité

1.1 Responsabilité individuelle

- › **Réformer la production de denrées alimentaires** : La production alimentaire suisse joue un rôle essentiel dans la sécurité d'approvisionnement. Elle offre, par ailleurs, aux consommateurs un choix de produits de

haute qualité. Souvent, la production n'est pas adaptée à la demande, ce qui nuit à l'environnement. C'est pour cette raison que les incitations biaisées et réglementations en matière de production alimentaire doivent être supprimées. Les risques liés à l'utilisation d'engrais et de pesticides doivent être réduits, grâce aux nouvelles technologies, à l'innovation et à la formation. Les terres cultivées devraient être exploitées de manière plus durable, sans que cela n'en réduise le rendement. Pour atteindre ces objectifs, le Plan d'action sur la protection des plantes, la Stratégie biodiversité et la Stratégie de réduction de l'antibiorésistance doivent obligatoirement être mis en œuvre. En outre, la numérisation et la robotisation doivent être employées de manière plus ciblée, afin d'utiliser plus efficacement les ressources et réduire les émissions (Precision Farming). En adaptant rigoureusement les méthodes de fertilisation, la pollution de l'air pourra être diminuée et la qualité des eaux et des lacs améliorée.

- › **Limiter le mitage** : Le mitage progresse en Suisse ; les mesures prises contre ce phénomène nécessitent du temps ou ne sont pas appliquées de manière suffisamment rigoureuse. Plutôt que de procéder à un gel des zones à bâtir, la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire doit être mise en œuvre. Elle contient des mesures efficaces permettant de lutter contre le mitage et de promouvoir la densification interne de l'habitat. Grâce à une simplification de la réglementation en matière de construction dans les zones déjà construites, la densification peut être accélérée. La constante extension des exceptions à la construction en dehors des zones à bâtir doit être stoppée. Comme pour la densification vers l'intérieur, cela nécessite des approches de planification sur le long terme et des règles de compensation claires.
- › **Améliorer la protection des eaux** : Malgré les améliorations en termes de qualité de l'eau ces dernières décennies, un besoin d'optimisation subsiste pour les cours d'eau et les lacs. Les mesures de renaturation des cours d'eau sont particulièrement importantes afin de donner plus de place au développement naturel et doivent être poursuivies par la Confédération et les cantons. Les stations d'épuration doivent être modernisées afin d'éviter toute contamination de l'eau par des micropolluants (p. ex. micro-plastiques) issus des résidus de pneus, de fibres synthétiques, de médicaments, de produits de nettoyage ou de soins.
- › **Autoriser le génie génétique** : Le moratoire sur le génie génétique doit être levé. Du point de vue d'une politique environnementale libérale, un tel moratoire est contre-productif et n'est étayé par aucune preuve scientifique.

1.2 Pilotage

- › **Mettre en œuvre la Stratégie biodiversité** : La Suisse n'a, au vu des récents recensements pas encore atteint les objectifs fixés dans le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse. Le PLR demande, dans un premier temps, une complète transparence sur le déclin de la biodiversité et une procédure claire de la part de la Confédération, en collaboration avec les cantons et d'autres organisations, ainsi que la mise en place d'instruments contraignants et d'analyses d'efficacité périodiques afin de freiner le déclin de la biodiversité. Par ailleurs, la Confédération, en collaboration avec les cantons, les communes et les autres parties prenantes, doit désigner des aires protégées supplémentaires jusqu'à concurrence de 17% du territoire national.
- › **Instaurer des valeurs limites** : Les valeurs limites pour les oxydes d'azote, les particules fines, l'ammoniac, etc. doivent être appliquées et respectées de manière coordonnée au niveau international ou sur la base des valeurs limites de l'UE. Les actions isolées de la part de la Suisse ne sont pas efficaces. L'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, pesticides, etc.) doit être réduite de manière linéaire et contraignante.
- › **Rendre les paiements directs plus écologiques** : Toutes les subventions qui ont un impact négatif sur le climat et l'environnement doivent être réduites, voire supprimées. Les paiements directs doivent être davantage axés sur des objectifs concrets, tels que la promotion de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. Les programmes visant l'utilisation efficiente des ressources devraient être renforcés. Les subventions en faveur de la biodiversité biologique doivent, quant à elles, être utilisées plus efficacement, grâce à des contrôles plus stricts.
- › **Assainir et développer l'énergie hydraulique dans une perspective écologique** : En tant que principale source d'électricité de la Suisse, l'énergie hydraulique joue un rôle prépondérant dans la sécurité de l'approvisionnement. Cependant, elle est toujours en conflit avec la protection de l'eau, par exemple en termes de protection de la migration des poissons. Pour ce faire, les volumes d'eau résiduelle minimaux doivent être respectés. De nouveaux modèles de financement de l'assainissement écologique de la force hydraulique doivent être trouvés, par exemple dans le cadre de la nouvelle réglementation du régime de la redevance hydraulique. La redevance hydraulique doit être flexibilisée afin que l'électricité hydraulique soit plus concurrentielle.

1.3 Restrictions

- › **Interdire les pesticides de manière subsidiaire** : Il n'existe pas encore suffisamment de substances actives et de méthodes alternatives pour différentes cultures afin d'interdire complètement les pesticides. La recherche et l'innovation dans ce domaine doivent être intensifiées. Une interdiction doit être introduite à titre de mesure subsidiaire et conformément à l'état actuel des connaissances scientifiques uniquement pour certains produits particulièrement nocifs.
- › **Interdire les matériaux nocifs pour l'environnement** : Les substances toxiques nocives tant pour l'homme que pour l'environnement, p.ex. contenues dans les réfrigérants ou les solvants, telles que les CFC, doivent être systématiquement interdites. Dans ce cas, les restrictions doivent être mises en place en étroite collaboration avec les autres Etats, par exemple via le Protocole de Montréal, visant à protéger la couche d'ozone de ces substances.

2. Habitat

Se loger inclut non seulement le choix du bâtiment ou du système de chauffage, mais également la consommation d'énergie. Avec une part d'environ 27% (et 12,6 millions de tonnes de CO₂), les bâtiments sont la deuxième cause d'émissions de CO₂ en Suisse, après le trafic. Raison pour laquelle, malgré les mesures de réduction des émissions qui ont fait leurs preuves, le système actuel doit encore être amélioré.

2.1 Responsabilité individuelle

- › **Accélérer la rénovation des bâtiments** : En Suisse, les systèmes de chauffage sont encore, en grande partie, alimentés par les combustibles fossiles et la majorité des bâtiments sont mal isolés. D'importants progrès pourraient être accomplis avec de meilleures conditions-cadres pour la rénovation des bâtiments. Pour ce faire, il s'agit de reconsidérer l'actuel positionnement intransigeant de la protection du patrimoine culturel et historique, mais également d'améliorer la transparence des contributions cantonales et fédérales en faveur des rénovations de bâtiments. Afin d'accroître l'attractivité des énergies renouvelables lors du remplacement des chauffages, il conviendrait de supprimer les obstacles réglementaires (par exemple, une vérification moins poussée pour l'installation de pompes à chaleur). Les obstacles à la rénovation dans le droit de bail doivent, par ailleurs, être supprimés de manière équitable (autoriser la comptabilisation neutre du loyer au travers des charges) et les prescriptions en matière de construction assouplies.
- › **Réduire la consommation d'énergie** : Les ménages privés doivent faire encore plus d'efforts pour réduire leur consommation d'énergie. Dans le secteur de l'habitat, la consommation d'énergie peut être réduite grâce à la domotique. Le potentiel d'économie peut encore être augmenté grâce à une utilisation plus flexible de ces instruments par les entreprises de services et les fournisseurs d'énergie. Des améliorations peuvent également être obtenues grâce à l'utilisation d'appareils électriques plus efficaces, en augmentant la transparence des produits (labels). Par ailleurs, la fusion des utilisateurs en une communauté de consommation doit être simplifiée, notamment en supprimant les obstacles relatifs à l'aménagement du territoire. L'obligation de raccordement doit être repensée pour les bâtiments entièrement autonomes.

2.2 Pilotage

- › **Soutenir les projets de chaleur et de climatisation à distance** : Des infrastructures de chauffage ou de climatisation à distance existent ou sont en cours de développement – souvent en collaboration avec des privés ou des entreprises de recyclage. Ces installations, fonctionnant grâce à la chaleur perdue et aux eaux souterraines, utilisent efficacement les sources énergétiques et permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour accélérer le développement de telles installations, des mesures relatives à l'aménagement du territoire doivent être mises en place et les procédures accélérées.
- › **Optimiser la taxe d'incitation sur les combustibles** : La taxe sur les combustibles vise à prendre en compte la vérité des coûts pour les énergies fossiles. Elle doit, par conséquent, être constamment adaptée aux objectifs. Des incitations justes peuvent alors être créées, permettant de passer à une production de chaleur non fossile. La redistribution aux particuliers et aux entreprises doit être revue afin de renforcer son effet incitatif. Le Programme Bâtiments doit, quant à lui, être poursuivi, mais sa mise en œuvre doit être optimisée afin que les moyens puissent être réellement utilisés. La déductibilité fiscale des rénovations énergétiques doit être maintenue afin que de nouveaux investissements puissent être réalisés.
- › **Introduire des valeurs limites pour les systèmes de chauffage** : Le remplacement des systèmes de chauffage à énergie fossile doit être encouragé par une définition claire des valeurs limites en matière d'émissions de CO₂. Les propriétaires de bâtiments doivent décider eux-mêmes s'ils souhaitent atteindre cet objectif en procédant à une rénovation des façades, en optant pour un système de chauffage moins gourmand en énergie, ou encore en combinant les deux solutions. Ce concept doit être coordonné en étroite

collaboration avec les cantons, dès qu'ils ont adopté la législation pour la mise en œuvre (p. ex. au travers de la loi cantonale sur l'énergie).

2.3 Restrictions

- › **Remplacer les chauffages électriques** : Les systèmes de chauffage à résistance électrique ne sont pas compatibles avec les objectifs climatiques visés. Dans la plupart des cas, leur rendement est faible. Lors de la construction de nouveaux bâtiments ou du remplacement d'un système de chauffage, on renoncera à l'installation d'appareils de chauffage exclusivement électriques, lorsque cela est économiquement et techniquement possible et lorsqu'il ne s'agit pas de production d'électricité propre au bâtiment.

3. Travail / Formation

La formation et le travail jouent un rôle crucial dans la protection du climat et de l'environnement. L'information est le moteur de la responsabilité individuelle. L'accent est mis à la fois sur les contributions personnelles et sur les performances de l'économie dans son ensemble.

3.1 Responsabilité individuelle

- › **Améliorer l'imputation** : Dans le contexte international, un ensemble de règles contraignantes pour la reconnaissance des réductions d'émissions à l'étranger et l'échange de certificats d'émissions est nécessaire. Il sera ainsi possible de garantir que les réductions sont effectivement atteintes et qu'elles ne sont créditées qu'une seule fois. Les efforts de réduction des émissions dans la chaîne de production internationale par les entreprises suisses doivent être pris en compte. Il en va de même pour la certification et la reconnaissance des puits de CO₂, qu'ils soient techniques ou naturels (émissions négatives).
- › **Optimiser la consommation d'énergie** : L'économie doit encore redoubler d'efforts pour réduire sa consommation d'énergie. Outre l'obligation de réduction, les entreprises doivent rendre leur consommation d'énergie beaucoup plus efficace en couplant plus étroitement les secteurs de l'électricité, de la chaleur et de la mobilité. Un tel renforcement peut être obtenu, par exemple, par la diffusion de solutions "Power-to-X", où X représente le stockage saisonnier de la source d'énergie neutre sur le plan climatique. En outre, l'utilisation accrue de la chaleur résiduelle, provenant par exemple des processus de refroidissement, doit être encouragée par des conditions-cadres réglementaires avantageuses. L'ouverture complète du marché de l'électricité doit largement contribuer à une meilleure utilisation de l'énergie. Cela permettra enfin aux PME de choisir librement leur fournisseur d'électricité et renforcera la concurrence entre les fournisseurs, en créant de nouveaux produits plus innovants à partir d'énergies renouvelables et en augmentant l'efficacité du système.
- › **Autoriser des places et modèles de travail flexibles** : La numérisation génère des formes de travail flexibles. L'indépendance par rapport au lieu de travail (p. ex. home office) ou encore la flexibilité en termes d'horaires, se traduisent par une diminution du trafic pendulaire. Afin de profiter pleinement de cet avantage, de nouveaux modèles de travail doivent être adoptés et mis en œuvre. Ce mouvement peut être accompagné par un assouplissement des restrictions en matière de temps de travail ou par une simplification de l'enregistrement du temps de travail.
- › **Accélérer l'économie circulaire** : Recycler les matériaux assure la croissance sans surexploiter les ressources naturelles. Diverses améliorations sont nécessaires dans le domaine du recyclage pour accélérer cette économie circulaire. Les réglementations contre-productives, p. ex. en matière d'utilisation des déchets urbains, doivent être supprimées, afin que la récupération des plastiques et du phosphore des boues d'épuration soit améliorée. Il est également temps d'en finir avec les monopoles étatiques en matière de gestion des déchets, afin que des solutions encore plus innovantes puissent voir le jour dans le secteur privé.
- › **Encourager la recherche & le développement** : Les investissements dans la recherche et le développement en faveur de la protection du climat et de l'environnement doivent être encouragés de manière pragmatique. Le Fonds de financement pour la recherche et le développement (FRI) doit permettre de développer des projets visant à accroître l'efficacité de la production alimentaire (par exemple, les applications du génie génétique CRISPR/CAS), à renforcer, dans le domaine de l'ingénierie climatique, la recherche sur la gestion du rayonnement solaire et l'élimination du CO₂, à développer, dans le domaine de l'énergie, de nouveaux systèmes de stockage, des technologies de production, la production de chaleur alternative et une utilisation sûre du nucléaire, à favoriser, dans celui du trafic et des bâtiments, les carburants écologiques (notamment ceux produits à partir du CO₂) ainsi que le recyclage des batteries.
- › **Etablir une position de leader en tant que place financière durable** : Les efforts de la place financière pour faire de la Suisse un centre de premier plan dans le domaine de la finance durable doivent être fortement soutenus. En ce sens, les meilleures conditions-cadres possibles doivent être mises en place, en maintenant

un dialogue permanent entre les acteurs du marché et les autorités. La Suisse doit s'orienter vers les normes internationales d'information et les critères de durabilité, démontrant ainsi les effets du changement climatique sur l'économie (réelle). Et ce, afin que les investisseurs puissent effectuer des placements judicieux tant d'un point de vue économique qu'écologique.

- › **Optimiser la consommation** : Les prescriptions, voire restrictions, étatiques en matière de consommation n'ont pas leur place dans une société libérale. La responsabilité individuelle peut toutefois jouer un rôle important dans les habitudes de consommation. Une information de meilleure qualité et une plus grande transparence sont nécessaires et souhaitables. Les accords sectoriels et des labels reconnus constituent des mesures efficaces à cet égard, sans oublier le développement des quotas de recyclage.

3.2 Pilotage

- › **Utiliser l'échange de quotas d'émissions** : Le système d'échange de droits d'émissions pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie est désormais relié au système européen. Une action solitaire de la Suisse ne constitue pas une option. L'échange des droits d'émissions ne peut être efficace que si un nombre suffisant d'acteurs sont impliqués et si les objectifs de réduction sont ambitieux.
- › **Développer les conventions d'objectifs** : Les conventions d'objectifs servent à améliorer l'efficacité et à accroître les investissements dans les sites de production d'énergies renouvelables. En prenant des engagements de réduction, les entreprises sont ainsi exemptées de la taxe CO₂ sur les combustibles ou reçoivent un remboursement du supplément perçu sur le réseau. Ces engagements conduisent à des réductions d'émissions et à des améliorations d'efficacité qui dépassent largement les objectifs fixés. Ce modèle est efficace et doit être étendu au plus grand nombre possible d'entreprises et de secteurs.

3.3 Restrictions

- › **Réduire les risques au travers de restrictions de matériaux** : Afin d'assurer une protection contre les substances nocives, telles que le mercure, le plomb, le chrome, etc., leur production doit être limitée via des restrictions quantitatives claires, voire interdite si des solutions alternatives existent. Il est impératif que cette mesure soit coordonnée au niveau international ou européen, afin que la production ne soit pas délocalisée et avec elle la poursuite des dommages environnementaux et climatiques (carbon leakage). Un exemple d'une approche réussie est l'accord international de Minamata sur la réduction du mercure.

4. Transport

En tant qu'élément de la liberté individuelle, la mobilité, qu'elle soit routière, ferroviaire, navale ou aérienne, est l'expression de la prospérité et représente une partie importante de la vie quotidienne. Elle est au cœur de notre économie et de notre productivité, et donc à la base de notre prospérité. Avec une part d'environ 32 %, le transport constitue la principale cause d'émissions de CO₂ en Suisse (15 millions de tonnes de CO₂). Le comportement du trafic doit donc être adapté en conséquence.

4.1 Responsabilité individuelle

- › **Encourager une mobilité générant peu d'émissions de CO₂** : Les objectifs de réduction dans le secteur des transports peuvent être atteints grâce à une mobilité générant peu d'émissions de CO₂. L'accent ne devrait pas être mis sur les technologies individuelles mais sur l'innovation concurrentielle. Afin d'accélérer la diffusion de carburants alternatifs ou l'électrification des transports routiers, il est nécessaire d'adapter les infrastructures (bornes de recharge, stations-service à hydrogène, production et distribution de carburants alternatifs, etc.) et de mettre à disposition des services de transport modernes (par exemple, véhicules à la demande). Les parkings publics et les immeubles d'habitation devraient être équipés de bornes de recharge (grâce p. ex. à un système incitatif pour leur installation). Les compétences en matière réglementaire doivent être clarifiées. Dans ce domaine, la Confédération et les cantons ont du retard à rattraper. La mobilité à faibles émissions de CO₂ peut également être encouragée par des mesures techniques d'amélioration du trafic ou des mesures structurelles dans les villes et les agglomérations, par exemple en faveur des véhicules électriques ou à hydrogène.
- › **Améliorer le trafic** : La gestion du trafic privé et public doit être améliorée au moyen d'applications numériques (systèmes intelligents de guidage du trafic, informations en temps réel concernant les embouteillages ou encore la disponibilité des parkings). Le trafic s'en trouverait réduit et fluidifié, ce qui diminuerait les émissions de CO₂. La fluidité du trafic peut également être améliorée en supprimant les systèmes inefficaces et dépendant d'un financement étatique. Les offres de covoiturage et toutes autres solutions permettant d'augmenter le taux de remplissage, p. ex. des transports publics, doivent être intégrées aux concepts de transport. Les réglementations relatives aux services de transports innovants doivent être assouplies, ou mieux encore pas introduites. Afin de rendre la mobilité douce et écologique plus attractive, les

vélos et scooters électriques, les vélos etc. doivent être mieux intégrés dans le trafic. Cela implique un concept global à long terme.

- › **Créer une mobilité durable** : Les régions pilotes devront démontrer comment des transports autonomes et exempts de CO2 pourront, à l'avenir, être développés. Dans le cadre de projets financés par des partenariats public et privé (PPP), la mobilité future sera planifiée et adaptée aux conditions locales avec la participation des EPF, universités, hautes-écoles spécialisées et de l'industrie. Les particuliers et les organisations peuvent participer en partageant, louant ou achetant des services de mobilité. Certaines infrastructures pourraient être financées par le programme de compensation carburant.
- › **Davantage de transparence dans le trafic aérien** : Toute personne optant pour un voyage en avion doit savoir précisément quelle quantité de CO2 est émise par son vol. Grâce à la participation au système européen d'échange de quotas d'émissions et au système international de compensation CORSIA, les émissions par vol sont déjà répertoriées et seront également accessibles aux consommateurs. Il sera ainsi possible d'effectuer une comparaison avec d'autres moyens de transport. Cette transparence offrira aux passagers une base plus rapide et plus efficace pour décider si l'avion est le moyen de transport le plus adéquat.

4.2 Pilotage

- › **Introduire des valeurs cibles de CO2 pour les moyens de transports à énergies fossiles** : Comme le stipule la Stratégie énergétique 2050, des valeurs cibles d'émissions de CO2 pour les voitures et les camionnettes doivent être similaires aux taux de réduction prévus dans l'UE. Les émissions nettes moyennes de CO2 pour les nouvelles voitures seront continuellement réduites, ce qui renforcera l'incitation à utiliser des moteurs plus économes en carburant et plus efficaces, tels que les moteurs alimentés par des énergies renouvelables. Si les valeurs cibles ne sont pas atteintes, des sanctions adéquates seront prises.
- › **Concept global pour les taxes sur les carburants** : Le principe du pollueur-payeur doit davantage être renforcé pour le trafic routier et ferroviaire. C'est pourquoi, nous avons également besoin d'une taxe incitative sur les carburants fossiles tels que l'essence et le diesel. Le niveau des prix des pays voisins doit être pris en considération lors de la définition de la taxe (tourisme à la pompe). La mise en œuvre sera prévue par étapes, afin que les valeurs limites en matière de CO2, ainsi que les objectifs de réduction relatifs au trafic puissent être atteints. Les taxes existantes, telles que la taxe sur les huiles minérales, doivent être incluses dans la réflexion afin que le financement des infrastructures de transport puisse continuer à être assuré. La taxe, ainsi que sa redistribution, doivent s'inscrire dans un concept global, qui tient également compte des contraintes régionales du transport privé. Par ailleurs, le trafic ferroviaire doit lui aussi être englobé dans un tel concept global, notamment dans le cadre de l'introduction de la tarification de la mobilité intermodale (Mobility Pricing). Afin d'assurer une plus grande transparence des coûts, les taxes cantonales sur les véhicules à moteur devraient être, de plus en plus, fixées en fonction du poids et des émissions de CO2.
- › **Taxe incitative sur les billets d'avion pour l'innovation et la protection du climat** : Le principe du pollueur-payeur doit également être appliqué au trafic aérien. Raison pour laquelle nous avons besoin d'une taxe sur les billets d'avion. Une partie des recettes sera versée dans un fonds pour le climat, dont les capitaux peuvent être utilisés soit en faveur de l'innovation, soit pour des investissements destinés à la protection du climat en Suisse et à l'étranger. Le reste des recettes sera redistribué. Les passagers en transit doivent être exemptés de la taxe. Dans le même temps, la Suisse devrait également plaider en faveur d'une taxation du kérosène coordonnée au niveau international, qui, une fois introduite, remplacera alors la taxe sur les billets d'avion. Enfin, l'aviation doit être intégrée dans le système international d'échange de droits d'émissions de l'UE et dans l'instrument international de compensation CORSIA. Afin d'éviter les doubles comptages, il faut assurer une coordination étroite entre les systèmes et permettre l'attribution de crédits.